



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRADE/300
12 août 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE

Sixième session, 28 et 31 mai 2002

RAPPORT DE LA SIXIÈME SESSION

POINTS MARQUANTS

À sa sixième session, le Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise:

A approuvé la suite donnée à l'initiative visant à «Renforcer l'Organisation», que le Secrétaire exécutif de la CEE avait présentée à la cinquante-septième session de la Commission économique pour l'Europe, en mai 2002 (par. 16 et annexe I).

A approuvé la création d'une équipe de spécialistes pour la restructuration industrielle, placée sous l'autorité du WP.8, et d'une équipe commune de spécialistes pour les systèmes de gestion de la qualité, qui fera rapport au WP.6 et au WP.8 (par. 58).

A approuvé son programme de travail pour 2002-2003 (par. 70) et ses priorités pour les deux prochaines années (par. 73).

A décidé qu'un autre Forum sur la facilitation du commerce (par. 24) aurait lieu à l'occasion de sa prochaine session.

NOTE: Tous les documents mentionnés dans le présent rapport sont publiés sur l'Internet, à l'adresse: <http://www.unece.org/trade>

1. Le Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise a tenu sa sixième session les 28 et 31 mai 2002. Le «Forum international sur la facilitation du commerce», qu'il avait organisé conjointement avec le Centre pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU), s'est tenu les 29 et 30 mai .

2. Les représentants des pays suivants ont participé à la session: Allemagne, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Turquie, Ukraine et Yougoslavie.

3. Des représentants de la Communauté européenne ont eux aussi pris part à la session.

4. Étaient également présents des représentants des organismes suivants: Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), Commission économique pour l'Afrique (CEA), Centre du commerce international (CCI), Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Fonds monétaire international (FMI), Union internationale des télécommunications (UIT), ainsi que l'Association européenne de libre-échange (AELE), l'Organisation des États américains (OEA) et l'Organisation mondiale des douanes (OMD).

5. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées: Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN), Association internationale des ports (AIP), Chambre de commerce internationale (CCI), Cour internationale d'arbitrage, Commission électrotechnique internationale (CEI), Organisation internationale de normalisation (ISO), European Electronic Messaging Association (EEMA) et Cour permanente d'arbitrage (La Haye).

6. Les représentants des pays suivants ont participé à la session conformément à l'article 11 du mandat de la Commission économique pour l'Europe : Afrique du Sud, Australie, Chine, Côte d'Ivoire, Cuba, Ghana, Iran (République islamique d'), Jamaïque, Japon, Nigéria, Oman, Pakistan, République de Corée et République-Unie de Tanzanie.

7. Les représentants des organismes suivants ont participé à la session sur l'invitation du secrétariat: Applied Systems Research-Ghana, Centre arménio-européen de conseil en matière de droit et de politique (AEPLAC), Asia Pacific Council for Trade Facilitation and Electronic Business (AFACT), Association of Consultants, BIVAC International/Bureau Veritas Group, Bolero International Limited, Bre Bank SA, Bulgarian Industrial Association (BIA), Business Support Centre, Erevan, Byelorussian State University, Agence canadienne de développement international (ACDI), Chambre de commerce roumaine, Chambers of commerce of Ireland, DMI Associates/Crown Agents, EAN-Iran, Ergomundus Inc., Institut d'économie mondiale et de relations internationales (IMEMO), Interfaith International, Centre international pour les migrations et la santé, M/s Noble Trading Company, Moldovan Association for Supply Management, Mongolian National Chamber of Commerce and Industry, Partnership for Equity Center – Soros Open Network Romania, Small Business Foundation Albania, Speed Motif, STAIPA, Tatis S.A., TDI Group, The General Secretariat of the Istanbul Mineral and Metals Exporters' Association, Trade Development-Switzerland et Trade Point Colombo.

Point 1 – Adoption de l’ordre du jour

Documentation:

ECE/TRADE/287 | Ordre du jour provisoire de la sixième session

8. Le Comité a adopté l’ordre du jour avec une modification mineure concernant l’ordre d’examen des points.

Point 2 – Élection du bureau

9. M. A. Safarik-Pstrosz (République tchèque) et M^{me} A. Öktem (Turquie) ont poursuivi leur mandat en qualité de Président et de Vice-Présidente du Comité. M. R. van Kuik (Pays-Bas) et M. T. Toichubaev (Kirghizistan) ont été élus Vice-Présidents en remplacement de M^{me} Aisagaliyeva (Kazakhstan) et de M. Vilchez-Barros (Espagne), dont le mandat venait à expiration. Le Comité a exprimé sa reconnaissance particulière à M. Vilchez-Barros pour le travail accompli au service du Comité au cours des cinq dernières années en qualité de Vice-Président et d’ancien Président du Comité.

Remarques liminaires

10. Le Secrétaire exécutif adjoint de la Commission économique des Nations Unies pour l’Europe (CEE), M. Paolo Garonna, a ouvert la session. Il a fait observer que l’on entrait dans une période très stimulante tant pour l’Organisation dans son ensemble que pour la CEE, alors que de nombreux changements et défis extérieurs et internes pointaient à l’horizon. Il était certain que le Comité pourrait jouer un rôle important en relevant ces nouveaux défis pendant la session en cours sur trois points importants:

a) Premièrement, en contribuant à l’initiative «Renforcer l’Organisation», qui avait été lancée par le Secrétaire général et avait l’appui des États membres. Il a expliqué que ce processus avait commencé par une auto-évaluation dans chaque entité organisationnelle, et que pour la CEE, les objectifs découlant de cette auto-évaluation étaient, entre autres, les suivants: renforcer l’image de la CEE, intégrer et élargir le dialogue sur les mesures à prendre, faire une plus large place à l’approche intersectorielle, accorder plus d’attention à la mise en œuvre des normes et soutenir l’intégration sous-régionale;

b) Deuxièmement, en réexaminant son programme de travail et ses priorités, qui devaient tenir compte des priorités premières au sein de l’Organisation, telles qu’énoncées dans la Déclaration du Millénaire, ainsi que dans d’autres processus internationaux. Il espérait également que le Comité, par ses travaux, apporterait un stimulant aux États membres et les aiderait à recentrer leurs priorités;

c) Troisièmement, il a souligné l’importance de la facilitation du commerce et son rôle dans le processus de Doha à l’OMC ainsi que dans les actions engagées en matière de libéralisation du commerce. Il était convaincu que le nouvel esprit de coopération qui s’était fait jour entre les organisations internationales, et en particulier entre les institutions de Bretton Woods et celles du système des Nations Unies, contribuerait à promouvoir les aspects positifs d’une libéralisation mondiale du commerce en suscitant des dialogues et des synergies.

Il était toutefois important, dans ce nouveau cadre de coopération, que les tâches et les rôles soient clairement définis. Une contribution importante que le Comité pourrait apporter serait d'aider à surmonter les déficits en capacités dans le domaine de la facilitation des échanges et d'intégrer cette dernière dans les programmes de développement. Sur ce plan, le Comité pourrait s'appuyer sur les réseaux existants pour encourager des synergies entre toutes les organisations. On se trouvait, a-t-il estimé, à un moment critique pour définir la participation de la CEE et il prévoyait de demander au secrétariat de rédiger un document sur ce sujet pour en débattre avec d'autres organisations internationales. Il a également noté avec satisfaction le Forum international sur la facilitation du commerce qui allait se tenir les 29 et 30 mai 2002 et son intérêt particulier dans ce nouveau cadre.

11. En conclusion, il a souligné que le Comité était l'un des organes subsidiaires principaux les plus importants de la CEE et qu'il se devait en conséquence d'être en première ligne des évolutions nouvelles.

12. Le représentant de l'Espagne, prenant la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres, a félicité le secrétariat du Comité de son excellent travail dans le domaine de la facilitation du commerce et dans celui des partenariats public/privé. Il a souligné l'importance d'une approche systématique et cohérente des travaux du Comité. Il a aussi noté la nature générale de la documentation établie pour la réunion et exprimé le souhait que celle-ci soit plus précisément ciblée lors des sessions futures.

Point 3 – Questions découlant de la cinquante-septième session de la Commission économique pour l'Europe

Documentation:

ECE/TRADE/NONE/2002/20 Questions découlant de la cinquante-septième session de la Commission économique pour l'Europe

ECE/TRADE/NONE/2002/21 Projet de déclaration du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise sur le renforcement de l'Organisation

13. La Directrice de la Division du commerce, M^{me} Carol Cosgrove-Sacks, a présenté le document ECE/TRADE/NONE/2002/20 dans lequel sont exposés les points examinés à la session de mai 2002 de la Commission qui ont un lien direct avec les travaux du Comité. Ces points sont les suivants: les nouvelles règles concernant les rapports annuels des organes subsidiaires principaux, le document sur le «Renforcement de l'Organisation» et la contribution au processus qui y est demandée aux organes subsidiaires principaux; un certain nombre de points à examiner lors de la préparation d'activités opérationnelles; et les apports à prévoir pour la Conférence préparatoire régionale européenne en vue du Sommet mondial sur la société de l'information. Elle a également rendu compte au Comité de l'activité de la Division du commerce au cours de l'année écoulée en tant que point de contact pour la CEE dans le processus des TIC au service du développement. Au nom de M^{me} Larissa Kapitsa, Directrice du Groupe de coordination des activités opérationnelles, la Directrice de la Division du commerce a brièvement évoqué la façon dont le Groupe de coordination envisageait de répondre à la demande de la Commission concernant le traitement des problèmes du marché du travail et de la

dimension économique de la sécurité en Europe dans le cadre des activités de la CEE. Le Comité a alors **pris note** du document ECE/TRADE/NONE/2002/20.

14. Le Président a présenté le document ECE/TRADE/NONE/2002/21, rédigé par le Bureau comme suite au document sur le «Renforcement de l'Organisation» qui avait été présenté et examiné à la session de mai 2002 de la Commission (et dont le texte est disponible sur l'Internet à l'adresse http://www.unecce.org/commission/2002/57th_index.htm). L'objet du document, a-t-il indiqué, était de donner une réponse positive et constructive et de définir le cadre général à l'intérieur duquel le Comité se proposait d'avancer. Il a signalé qu'à la session de la Commission, les délégations avaient été invitées à communiquer leurs observations sur ce document. Celles-ci devaient être adressées avant la mi-juin à la Secrétaire exécutive de la CEE ou au Secrétaire du Comité.

15. Le représentant de l'Espagne a informé le Comité que l'Union européenne préparait une réponse coordonnée à ce document.

16. Après un nouveau débat sur le document ECE/TRADE/NONE/2002/21, le Comité a adopté une Déclaration sur le «Renforcement de l'Organisation», qui est reproduite à l'annexe 1.

Point 4 – Examen des tendances, des politiques et des problèmes récents ainsi que des perspectives du commerce

Documentation:

TRADE/2002/1 L'OMC, Doha et les pays en transition

ECE/TRADE/2002/NONE/19 Étude sur la situation économique de l'Europe, chapitre 4

17. L'Administrateur chargé de la Division des analyses économiques de la CEE, M. Dieter Hesse, a brièvement exposé les tendances actuelles en matière de croissance économique dans la région de la CEE en notant la baisse des performances dans les États membres de la CEE d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord en 2002 et, contrastant vivement avec cette évolution, les très bonnes performances des pays en transition. Globalement, les pays en transition ont connu, ces dernières années, une croissance du PIB réel et un maintien des flux d'investissements étrangers directs même dans les périodes de ralentissement économique intervenues à l'échelle internationale et régionale. M. Hesse a estimé que ceci était dû en partie aux intérêts stratégiques à long terme que représentait pour de nombreuses entreprises multinationales le développement de leur présence dans les pays en transition. Il a en outre mis en relief l'étude des activités technologiques dans la région de la CEE, qui figure dans le chapitre 4 (publié en anglais) de l'*Étude sur la situation économique de l'Europe* (publication des Nations Unies, numéro de vente: E.02.II.E.7).

18. La délégation de la Fédération de Russie a suggéré qu'il serait intéressant à l'avenir de mettre davantage l'accent sur la Communauté d'États indépendants (CEI) et d'étudier et analyser les facteurs influant sur la structure du commerce dans la région.

19. Le Comité a **pris note** de cette information et du document d'accompagnement et s'est félicité de la haute qualité de la présentation.

20. La Directrice de la Division du commerce a présenté le document ECE/TRADE/2002/1 en faisant observer qu'il n'avait qu'une valeur informative et avait été établi comme document de base pour une séance d'information portant sur le même sujet, organisée avec un très bref préavis en janvier 2002. Le Comité a alors **pris note** du document et des préoccupations de certaines délégations quant à son contenu.

Point 5 – Suite donnée au Forum et à la Table ronde de 2001 sur le commerce des services

21. La Directrice de la Division du commerce a rappelé que de nombreuses délégations avaient demandé qu'il soit donné suite au Forum de 2001 et avaient prié le Comité d'envisager d'examiner à nouveau la question du commerce des services lors d'un autre de ses forums annuels. Elle a aussi signalé que le compte rendu des travaux du Forum de 2001 organisé sur le thème «Le commerce de demain: conséquences du développement des services électroniques pour le commerce, l'investissement et l'entreprise» était maintenant disponible en anglais (publication des Nations Unies, numéro de vente: E.02.II.E.3). La possibilité de créer un module de formation en ligne dans le domaine du commerce des services était aussi en cours d'examen. Le Comité a **pris note** de cette information.

Point 6 – Activités pour la promotion du commerce

Documentation:

TRADE/2002/3 Rapport sur les relais multiplicateurs

TRADE/2002/3/Add.1 *List of Multiplier Points*

TRADE/2002/4 Annuaire commercial de la CEE

TRADE/2002/4/Add.1 *Trade Directory, List of Contact Points*

TRADE/2002/4/Add.2 *Trade Directory, International organizations supporting trade*

22. Le Secrétaire du Comité a brièvement expliqué que, depuis la décision prise par le Comité à sa session de 2001 de créer un réseau de relais multiplicateurs, 38 relais multiplicateurs avaient été établis dans 23 pays en transition où ils encourageaient avec succès les activités commerciales de la CEE. Les délégations ont alors été invitées à apporter leur contribution et à présenter des recommandations concernant d'autres organisations de leur pays qui pourraient souhaiter participer au réseau. La délégation de la Fédération de Russie a souligné l'intérêt de ce programme et son souhait de continuer à le développer sur le territoire de la Fédération.

23. Le Secrétaire du Comité a aussi présenté aux représentants l'avant-projet d'annuaire commercial tel qu'il figurait dans les documents TRADE/2002/4 et Add.1 et 2. Les entrées pour certains pays faisaient encore l'objet de vérifications, mais ces documents avaient été publiés pour la réunion pour encourager les délégations à formuler des observations et à apporter leur contribution. Par la suite, au deuxième semestre 2002, l'annuaire serait publié seulement sur l'Internet où il serait mis à jour. La délégation française a fait une brève intervention et a signalé qu'il fallait inclure l'ONUDI dans la section de l'annuaire concernant les organisations internationales. Les délégations ont été invitées à communiquer leurs observations au secrétariat, si possible avant la fin juin 2002.

Point 7 – Thèmes des forums et tables rondes de 2003 et 2004

Documentation:

TRADE/2002/5 *Proposals for the 2003 and 2004 Forums and Round Tables*

24. Le Président a présenté brièvement les projets de propositions figurant dans le document TRADE/2002/5 et a invité les délégations à faire de nouvelles suggestions. Après un débat sur la question pendant la séance du vendredi 31 mai, il a été décidé qu'un autre forum sur la facilitation du commerce aurait lieu à l'occasion de la session de 2003 et que le Bureau du Comité en arrêterait le titre exact et le programme. Le Comité a également décidé, sous réserve de confirmation que le forum de 2004 serait consacré au suivi à l'échelon régional du Sommet mondial sur la société de l'information.

RAPPORTS DES ORGANES SUBSIDIAIRES ET DES GROUPES CONSULTATIFS

Point 8 – Politiques d'harmonisation technique et de normalisation

Documentation:

TRADE/2002/6 *Report on WP.6 activities*

TRADE/WP.6/2001/18 Rapport de la onzième session du Groupe de travail

TRADE/WP.6/2001/18/Add.1 Programme de travail [du WP.6] pour 2001-2005

25. Le Président du Groupe de travail des politiques d'harmonisation technique et de normalisation (WP.6), M. Christer Arvius, a donné un aperçu des réalisations et des orientations futures du Groupe de travail. Il a notamment signalé la nouvelle recommandation «L» de la CEE sur la politique de normalisation, à savoir le «Modèle international pour l'harmonisation des règlements techniques», que le WP.6 avait adoptée à sa session d'octobre 2001. Le Modèle international avait été présenté au Comité des obstacles techniques au commerce de l'OMC, qui en avait débattu, et le Président a expliqué en quoi il était complémentaire des engagements nationaux prévus dans l'Accord de l'OMC sur les obstacles techniques au commerce. Il a également fait état d'une proposition de nature commerciale émanant du secteur des télécommunications, qui visait à mettre au point une application pilote du Modèle international sous le nom de «Industry Telecom Initiative».

26. Le Comité a été informé des liaisons que le Groupe de travail avait établies avec des organisations sous-régionales dans la région de la CEE et, en particulier, avec le Conseil inter-États de la CEI pour la normalisation, la certification et la métrologie. Le Comité a **noté** que ces liaisons apportaient à des experts de nombreux pays en transition la possibilité de suivre les activités du WP.6 et de communiquer leurs réactions au secrétariat. Il a été **noté** que les mesures prises pour permettre la participation aux travaux d'experts de pays en transition lorsque ceux-ci n'étaient pas en mesure de suivre directement les réunions à la CEE pourraient aussi intéresser d'autres organes subsidiaires de la CEE.

27. M. Arvius a ensuite rendu compte de coopérations intersectorielles entre le WP.6 et d'autres organes intergouvernementaux de la CEE, notamment des travaux conjoints sur la

gestion de la qualité avec le WP.8 et la collaboration envisagée avec le Comité du bois au sujet de l'environnement ainsi que de la certification et de l'évaluation de la conformité. Le Comité **a pris note** de ces initiatives intersectorielles et encouragé le Groupe de travail à persévérer dans ses efforts pour renforcer la coopération intersectorielle.

28. Les délégations de la Communauté européenne et de la Fédération de Russie ont exprimé leur satisfaction des travaux du WP.6 et souligné l'importance de la nouvelle recommandation «L» concernant le «Modèle international», que les pays ou régions intéressés pourraient utiliser, à titre facultatif, pour assurer la convergence des réglementations et la facilitation du commerce dans des secteurs déterminés. La délégation de la Communauté européenne a en outre signalé que le 1^{er} mars 2002, le Conseil de l'Europe avait invité «la Commission et les États membres à continuer de promouvoir auprès des partenaires commerciaux de la Communauté des modèles réglementaires ouverts sur les normes, comme ceux qu'avait élaborés la CEE».

29. La délégation du Canada a exprimé une réserve concernant l'élaboration et la teneur du «Modèle international».

30. Il a été **pris note** du document TRADE/2002/6, résumant les activités les plus récentes du WP.6 et énonçant ses propositions au Comité.

31. Le Comité **a approuvé** le rapport de la onzième session du WP.6 (TRADE/WP.6/2001/18 et TRADE/WP.6/2001/18/Add.1), y compris les conclusions de l'Atelier sur les procédures d'évaluation de la conformité et la facilitation du commerce, organisé en marge de cette session, ainsi que la proposition d'examiner plus avant avec les organes subsidiaires de la CEE ayant des activités de normalisation la possibilité d'utiliser les principes et le concept du «Modèle international» dans leur domaine de compétence.

32. Le Comité a ensuite examiné et **approuvé** une proposition tendant à ce que le secrétariat prenne contact avec d'autres organes subsidiaires de la CEE afin de recueillir des informations sur la nature des recommandations et des normes qu'ils formulaient, ainsi que sur les systèmes qu'ils auraient pu concevoir pour suivre leur transposition dans les législations nationales. Ces informations permettraient d'examiner s'il était possible d'appliquer la recommandation du WP.6 sur la transposition nationale des normes et recommandations.

Point 9 – Facilitation du commerce

Documentation:

TRADE/2002/7

Résumé des activités menées par le CEFACT-ONU depuis la session de juin 2001 du Comité

33. Le Président du Groupe directeur et Vice-Président du CEFACT-ONU, M. Ray Walker (Royaume-Uni), a présenté un résumé des activités du Centre (TRADE/2002/7) et rendu compte des faits nouveaux récents. La huitième session plénière du CEFACT-ONU avait commencé la veille de la session du Comité et le Centre avait adopté une nouvelle structure pour ses sous-groupes de travail.

34. Cette nouvelle structure, a-t-il expliqué, permettrait au Centre d'adopter pour ses travaux sur la facilitation du commerce une approche plus axée sur l'utilisation, tout en améliorant la coordination et en suscitant des synergies dans les travaux techniques et les réflexions qui sont au cœur de son programme de travail. Il a par ailleurs noté qu'à mesure que la mise en application des recommandations du CEFACT-ONU prenait de l'ampleur, les questions de communication gagnaient en importance. Pour fournir un appui sur ces deux plans, la nouvelle structure comprenait un groupe des politiques et un groupe de la communication et de l'information, qui tous deux feraient directement rapport à la Plénière.
35. Au cours du débat, la délégation belge a insisté sur la nécessité de doter le CEFACT-ONU d'une structure stable qui serait utile pour tous ses utilisateurs.
36. La Plénière avait également adopté une version révisée de deux annexes à la recommandation n° 21. Elle avait en outre examiné un projet de recommandation sur les meilleures pratiques actuelles pour les acteurs du commerce électronique, et les États membres avaient été invités à présenter leurs observations pour la mise au point finale de cette recommandation.
37. Le Vice-Président a ensuite signalé certains des résultats et des problèmes les plus importants qui avaient marqué la vie du Centre au cours de l'année écoulée.
38. En préparation du Forum international sur la facilitation du commerce, le CEFACT-ONU avait publié une nouvelle brochure dans les trois langues de travail, ainsi que plusieurs autres publications, et avait en outre révisé et publié conjointement avec la CNUCED le *Recueil des recommandations relatives à la facilitation du commerce* (ECE/TRADE/279, UNCTAD/SDTE/TLB/3).
39. Les travaux en rapport avec le CEFACT-ONU et les normes EDI conservaient une grande importance dans l'évolution du commerce électronique. Par exemple, l'EDI était encore très utilisé dans le commerce électronique aux États-Unis, et pour de plus amples informations sur ce point, le Président a renvoyé les délégations à l'étude «e-stats» du Département du commerce des États-Unis (www.census.gov/estats).
40. La première phase du projet ebXML (langage de balisage étendu pour le commerce électronique) était achevée et avait conduit à la publication de huit spécifications techniques, de 14 rapports techniques, d'un glossaire et de trois livres blancs (que l'on pouvait se procurer à l'adresse <http://www.ebxml.org>). L'ebXML avait été adopté par un certain nombre des principales organisations et sociétés mondiales comme Rosetta.Net, ALAT, GM, Ford, Daimler-Chrysler et Open Travel Alliance. L'Open Applications Group avait intégré l'ebXML dans 182 normes pour les transactions commerciales et la Global Commerce Initiative (GCI) l'avait adopté pour les transactions d'entreprise à entreprise dans le secteur des biens de consommation. Le Gouvernement islandais avait mis au point une application ebXML pour les échanges d'informations concernant les produits laitiers.
41. À l'issue de la première phase, un accord sur la deuxième phase avait été conclu avec l'OASIS. Ces négociations avaient conduit l'OASIS à s'associer, en mars 2002, au Mémoire d'accord entre la CEE, la Commission électrotechnique internationale, l'Organisation internationale de normalisation et l'Union internationale des télécommunications.

42. L'une des questions auxquelles le CEFACT-ONU n'avait pas encore trouvé de solution était celle des droits de propriété intellectuelle associés à ses travaux. Le Bureau des affaires juridiques de l'ONU avait proposé que tous les droits de propriété intellectuelle résultant de travaux réalisés conjointement par le Centre et l'OASIS demeurent la propriété exclusive de l'ONU. Mais une telle solution risquerait de décourager les participants de l'industrie à apporter leur contribution à la réalisation des produits du Centre et, par voie de conséquence, d'en compromettre gravement les travaux. La Plénière du CEFACT-ONU avait demandé au secrétariat de mobiliser toutes ses énergies pour apporter à cette question une solution de fond qui soit compatible avec les principes de l'Organisation et les objectifs du Centre.

43. La poursuite des travaux dans certains des domaines susmentionnés (notamment l'ebXML) exigerait un accroissement sensible des ressources du Centre tant en moyens financiers qu'en personnel. À cette fin, la Plénière avait décidé d'aider à définir les compétences et les tâches essentielles du secrétariat de la CEE en rapport avec les activités du CEFACT-ONU et de demander alors l'avis du Bureau des affaires juridiques sur le cadre juridique qui serait approprié pour faire appel à un prestataire de services de soutien externe.

44. À l'issue du débat qui a suivi, il a été demandé au secrétariat de fournir aux États membres des exemples de cas dans lesquels des organismes des Nations Unies ont actuellement recours à des prestataires de services externes. Il a également été souligné que ces services devaient être multilingues.

45. Le Comité a pris note des progrès accomplis.

Point 10 – Normes de qualité des produits agricoles

Documentation:

TRADE/2002/8	Résumé des travaux du WP.7 depuis la session de novembre 2001 (en anglais seulement)
TRADE/WP.7/2001/9	Rapport de la cinquante-septième session du Groupe de travail de la normalisation des produits périssables et de l'amélioration de la qualité (WP.7)

46. Le secrétaire du Groupe de travail de la normalisation des produits périssables et de l'amélioration de la qualité (WP.7) a présenté les documents TRADE/2002/8 et TRADE/WP.7/2001/9. À titre de complément des informations relatives aux normes nouvelles ou révisées mentionnées dans ces documents, il a signalé que, pendant l'année écoulée, un certain nombre de normes avaient fait l'objet d'une actualisation visant à les adapter aux nouvelles pratiques commerciales. La mise au point des nouvelles normes pour les ananas et les carcasses et découpes de viande ovine serait achevée sous peu. Une solution au problème de la mention des marques de commerce dans les normes de la CEE-ONU avait été adoptée, et les travaux sur le réexamen du Protocole de Genève (qui définit le contexte des normes) et sur l'harmonisation de la codification des produits avaient démarré.

47. Lors de sessions précédentes, le Comité avait examiné la possibilité pour la CEE d'apporter un soutien aux travaux sur les brochures explicatives actuellement réalisés dans le

cadre du Régime de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Le secrétariat avait indiqué que, pour l'heure, la CEE n'était pas en mesure d'allouer au Groupe des normes agricoles les ressources supplémentaires nécessaires pour prendre en charge ces travaux, mais que la coopération avec le Régime de l'OCDE fonctionnait très bien.

48. À l'invitation du Gouvernement indien, un séminaire sur les produits alimentaires sûrs et de haute qualité pour le commerce international avait été coorganisé les 4 et 5 avril 2002 à New Delhi par la CEE, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et EAN India. Ce séminaire visait essentiellement à renforcer l'aptitude des petites et moyennes entreprises à appliquer les normes internationales et à participer aux filières internationales d'approvisionnement. Le séminaire avait été bien accueilli et il était prévu d'organiser en 2003 une réunion de suivi à Bangkok avec la collaboration de la CESAP, et éventuellement d'autres séminaires dont l'un pourrait se tenir dans un État de l'Asie centrale, membre de la CEE.

49. La délégation de la Communauté européenne a déclaré qu'elle continuait de considérer que les travaux de la CEE des normes agricoles étaient très importants et pertinents. De nombreuses normes communautaires adoptées dans le cadre de la Politique agricole commune s'inspiraient des normes de la CEE. La délégation a en outre émis le vœu que l'on fasse mieux connaître ces normes dans d'autres régions du monde. Elle a pris acte de l'excellente coopération avec la FAO et le Régime de l'OCDE, mais espérait aussi que la CEE serait en mesure d'apporter un soutien à l'élaboration de brochures explicatives afin d'en accélérer la rédaction à l'avenir.

50. La délégation suisse a noté que les travaux du WP.7 et de ses sections spécialisées constituaient un exemple positif de la manière dont la CEE et le Comité pouvaient apporter une contribution reconnue dans les milieux du commerce international.

51. La délégation de la Fédération de Russie a remercié M. Vilchez-Barros, Président du WP.7, de sa contribution aux travaux de la CEE sur les normes agricoles, grâce auxquels le WP.7 avait acquis une dimension mondiale dans ce domaine, avec la participation d'experts de tous les continents. Elle a particulièrement souligné l'importance, pour son pays, des normes relatives aux plants de pomme de terre et à la viande et de la référence aux normes agricoles de la CEE dans les négociations avec ses partenaires commerciaux. Elle a en outre exprimé le vœu que le secrétariat de la CEE fasse une plus large place aux activités opérationnelles, par exemple en organisant des sessions de formation sur la manière d'appliquer les normes.

52. Le Comité a **approuvé** le document TRADE/WP.7/2001/9 et **pris note** du document TRADE/2002/8. Les points évoqués par la Communauté européenne et la Fédération de Russie seraient examinés par le bureau du WP.7.

Point 11 – Pratiques juridiques et commerciales

Documentation:

TRADE/WP.5/2002/12 Rapport du Groupe de travail des pratiques juridiques et commerciales internationales sur les travaux de sa cinquantième session

53. Un membre du secrétariat a présenté ce point ainsi qu'un rapport sur la session du Groupe de travail des pratiques juridiques et commerciales internationales (WP.5), au nom de son Président, M. David Winter. Il a appelé l'attention sur l'Alliance pour les partenariats public-privé ainsi que sur les activités des groupes ci-après qui relèvent du WP.5: le Groupe d'experts construction-exploitation-transfert, le Groupe consultatif de l'immobilier et le Groupe consultatif sur la protection et la mise en œuvre des droits de propriété intellectuelle pour l'investissement.

54. Un certain nombre de délégations **ont soutenu** les travaux du WP.5 et souligné leur importance pour les partenariats public-privé. Elles ont aussi noté l'intérêt de sa coopération avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) sur les questions relatives aux aspects économiques de la sécurité. Le secrétariat a été prié de poursuivre et de développer ses analyses à l'appui de cette activité commune.

55. Le Comité **a approuvé** le rapport du Groupe de travail publié sous la cote TRADE/WP.5/2002/12 ainsi que son programme de travail pour 2002-2003, à l'exception des propositions visant à créer une équipe de travail sur les partenariats public-privé et la prévention des conflits et à organiser un forum sur ce sujet en 2003.

56. Le Comité ne s'est pas opposé à réexaminer cette demande à l'avenir, à condition que le partage des responsabilités entre la CEE et l'OSCE dans ce domaine soit clairement établi, eu égard à la plate-forme de l'OSCE pour la sécurité coopérative et compte tenu de l'avantage comparatif que l'OSCE mettrait à profit en organisant elle-même une telle réunion à Vienne avec le soutien de la CEE (plutôt que de voir la réunion organisée par la CEE avec le soutien de l'OSCE). On s'est par ailleurs inquiété des ressources qui pourraient être nécessaires pour appuyer cette nouvelle tâche, vu la grande importance que le Comité accordait aux activités déjà entreprises par le Groupe de travail.

Point 12 – Développement de l'industrie et de l'entreprise

TRADE/WP.8/2002/10 Rapport du Groupe de travail pour le développement de l'industrie et de l'entreprise sur les travaux de sa troisième session

57. La Vice-Présidente du Groupe de travail pour le développement de l'industrie et de l'entreprise (WP.8), M^{me} Tatiana Skameykina, a présenté ce point et mis en relief les décisions que le Groupe de travail avait prises à sa troisième session.

58. Le Comité **a approuvé** le rapport du Groupe de travail tel qu'il figurait dans le document TRADE/WP.8/2002/10 ainsi que son programme de travail pour 2002-2003. Il a également approuvé la décision du Groupe de travail visant à créer deux nouvelles équipes de spécialistes, l'une pour la restructuration industrielle et l'autre pour les systèmes de gestion de la qualité. Cette dernière sera une équipe commune qui fera rapport au WP.6 et au WP.8.

Point 13 – Arbitrage commercial international

Documents:

TRADE/2002/10 Activités du Groupe consultatif sur l'arbitrage commercial international

TRADE/2002/NONE/22 Groupe consultatif sur l'arbitrage

59. La Secrétaire du Comité a présenté le document TRADE/2002/10 qui rendait compte des activités du Groupe consultatif sur l'arbitrage commercial international, et elle a noté que la réunion préparatoire officielle qui devait examiner le texte d'un protocole facultatif à la Convention européenne de 1961 sur l'arbitrage commercial international se tiendrait au premier semestre 2003. Le Comité **a pris note** de ce rapport.

60. La Secrétaire a également présenté le document TRADE/2002/NONE/22 qui recommande de poursuivre les travaux relatifs à la Convention européenne de 1961 directement sous l'égide du Comité et de rattacher le Groupe consultatif sur l'arbitrage au WP.5, en modifiant en conséquence son mandat comme indiqué dans l'annexe 2 au présent rapport. Le Comité **a approuvé** les propositions figurant dans ce document.

Point 14 – Rapports sur les activités, la coordination et la coopération intersectorielles

a) Activités opérationnelles et activités consultatives régionales à l'appui du programme de travail

Document:

TRADE/2002/12 Activités opérationnelles et services consultatifs régionaux

61. Un membre du secrétariat a présenté le document TRADE/2002/12 qui avait été établi par le secrétariat et le Comité en **a pris note**.

b) Coopération technique visant à favoriser l'application de normes, règles et recommandations relatives au commerce

Document:

TRADE/2002/11 Coopération technique visant à favoriser l'application de normes, règles et recommandations relatives au commerce (mars 2001-février 2002)

62. La Directrice de la Division du commerce a brièvement exposé les trois projets décrits dans le document TRADE/2002/11 dont le Comité **a pris note**.

Point 15 – Activités intersectorielles dans les domaines du développement durable, de la parité entre les sexes et des techniques d'information et de communication au service du développement

Document:

TRADE/2002/13 Activités intersectorielles dans les domaines du développement durable, de la parité entre les sexes et des techniques d'information et de communication au service du développement (en anglais seulement)

63. Présentant le document TRADE/2002/13, la Directrice de la Division du commerce a brièvement esquissé les activités intersectorielles entreprises pour donner suite à la demande de la Commission dans ces domaines. Elle a signalé que l'activité intersectorielle relative à la certification, à l'évaluation de la conformité et aux normes écologiques (à laquelle participaient le WP.6 et le Comité du bois) était l'un des domaines dans lesquels la CEE disposait de compétences véritablement exceptionnelles. En ce qui concerne les questions de parité, elle a noté le projet de développement de la coopération entre le CEFAC-ONU et le programme sur les femmes et l'économie du savoir élaboré par le Conseiller régional pour la promotion des femmes dans l'économie.

64. La Directrice a également informé le Comité que la Division du commerce coordonnait les travaux de la CEE sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) au service du développement et le Sommet mondial sur la société de l'information.

65. Le Comité a **pris note** de ce document.

Point 16 – Coopération avec d'autres organisations à l'appui du programme de travail

Documents:

TRADE/2002/14 Coopération avec d'autres organisations internationales

TRADE/2002/14/Add.1 *Cooperation with other international organizations*

66. La Directrice de la Division du commerce a précisé que les documents TRADE/2002/14 et Add.1 avaient été établis à la demande du Bureau en vue d'éviter tout chevauchement d'activités avec d'autres organisations. Un document plus approfondi sur la coopération avec l'OMC était en cours d'élaboration et serait prochainement disponible. Le Comité s'est félicité de cette information puis a **pris note** de ces documents.

Point 17 – Activités des autres organes subsidiaires principaux de la Commission: commerce, bois et environnement

Document:

TRADE/2002/15 *Trade, Timber and Environment*

67. La Directrice de la Division du commerce a passé brièvement en revue les activités du Comité du bois en rapport avec le commerce telles qu'elles étaient exposées dans le document TRADE/2002/15. Ce document avait pour objet de rendre compte des activités liées au commerce d'un autre organe subsidiaire principal de la CEE et d'aider le Comité à définir d'éventuels domaines de coopération. Le Bureau du Comité avait décidé de procéder à un examen approfondi d'un seul organe subsidiaire principal par session, à compter de 2002, plutôt qu'à un tour d'horizon très général des activités de tous les organes subsidiaires, qui s'était avéré, au fil des ans, d'un intérêt limité.

68. Le Comité a pris note de ce document.

Point 18 – Programme de travail

Documents:

TRADE/2002/16 Programme de travail (2002-2003)

TRADE/2002/16/Add.1 *Programme of work (2002-2003) – Priorities*

TRADE/2002/17 Objectifs généraux et buts stratégiques complémentaires

69. Le Président du Comité a présenté le programme de travail (TRADE/2002/16) et la liste des priorités de ce programme (TRADE/2002/16/Add.1), qui ont tous les deux été arrêtés et soumis par le Bureau du Comité.

70. Le programme de travail a été approuvé par le Comité, avec les modifications suivantes:

- Au paragraphe 86, suppression de la référence à l'Union européenne en tant qu'«organisation internationale» et suppression, dans la dernière phrase, de la mention du Programme spécial pour les économies d'Asie centrale (SPECA) parce que celui-ci ne fait pas partie des organisations qui «ont un caractère politique et n'ont pas de programmes de fond qui leur soient propres». En fait, c'est justement l'inverse pour le SPECA.
- Suppression du paragraphe 140 qui appelle à l'organisation d'une conférence internationale sur les partenariats public-privé et la prévention des conflits (et dont le Président du WP.5 a indiqué dans son rapport que cette conférence serait en fait le forum organisé à l'occasion de la prochaine réunion du WP.5).

- Au paragraphe 142, remplacement de la phrase «Une deuxième réunion du type de celle organisée à Villars doit se tenir au siège de l'OSCE à Vienne» par «Une deuxième réunion du type de celle qui a eu lieu à Villars doit être organisée à Vienne par l'OSCE, en coopération avec la CEE».

71. Compte tenu des préoccupations concernant le programme de travail du WP.5 et du WP.8, toutes les délégations présentes, dont l'Espagne intervenant au nom de l'Union européenne, ont indiqué qu'il serait vivement souhaitable, pour les futurs programmes de travail, de pouvoir présenter un cadre stratégique cohérent et ciblé. Ceci devrait permettre de montrer comment les activités relevant de chaque groupe de travail sont liées et reposent sur les atouts de la CEE. Les délégations ont en outre chargé le Bureau de donner suite au souhait ainsi exprimé.

72. Le Comité a ensuite examiné le classement par ordre de priorité proposé pour les activités, tel qu'il a été soumis par le Bureau, en utilisant la formule que la Commission demande à ses organes subsidiaires de communiquer et qui a été mise au point par son groupe d'experts du programme de travail.

73. Les priorités énoncées dans la section 1 (Prioritization) de la formule **ont été approuvées** par le Comité et celui-ci **a décidé** de ne communiquer aucune information au titre de la section 2 (Activity Options). En outre, plusieurs délégations ont souhaité que soit consigné le fait que l'information demandée dans la section 2 (à savoir, avec l'ajout ou le retrait d'un fonctionnaire, quelles activités le Comité envisagerait-il d'ajouter ou de réduire) ne correspondait pas, selon elles, à la réalité en matière de gestion. Elles estimaient que, si l'on retirait un fonctionnaire (la probabilité que l'on en ajoute étant faible), on réagirait dans la plupart des cas en procédant à des réductions et des modifications dans un certain nombre de domaines différents plutôt qu'en éliminant complètement telle ou telle activité. Le Comité a finalement **décidé** qu'en cas de changement dans l'allocation des ressources, le Bureau serait chargé d'arrêter les modifications à apporter, en consultation avec le secrétariat.

74. Le document TRADE/2002/17, énonçant le mandat et les objectifs généraux et buts stratégiques complémentaires du Comité, avait déjà été arrêté et approuvé à la session de juin 2001 et n'avait été soumis qu'en vue de la présentation de la version définitive.

Point 19 – Table ronde sur la facilitation du commerce dans les pays en transition

Documents:

TRADE/2002/18	Mise en œuvre de la facilitation du commerce dans les économies en transition: situation et problèmes actuels
TRADE/2002/19	Tendances générales du développement des exportations de services de transport et meilleure utilisation de la situation géographique de l'Ukraine en tant que pays de transit

75. Le Comité a remercié le secrétariat d'avoir organisé la table ronde, que les délégations ont jugée à la fois intéressante et riche en information. Puis il **a pris note** des documents de base établis en prévision de la table ronde, tels qu'ils sont indiqués au titre de ce point de l'ordre du jour, et il a demandé au secrétariat d'en publier le compte-rendu dans les plus brefs délais.

Point 20 – Recommandations adoptées par le Forum international sur la facilitation du commerce

Documents:

TRADE/2002/20	Forum international sur la facilitation du commerce: programme
TRADE/2002/21	La facilitation du commerce dans un environnement commercial mondial
TRADE/2002/22	Le concept de guichet unique
TRADE/2002/23	Pays sans littoral: potentialités, difficultés, recommandations
TRADE/2002/NONE/3	<i>E-Commerce and Export Promotion Policies for Small and Medium-Sized Enterprises: East Asian and Latin American Experiences</i>
TRADE/2002/NONE/4	<i>Facilitación del comercio: un concepto urgente para un tema recurrente</i>

76. La délégation suisse a présenté les «Conclusions du Président» du Forum, dont le Comité **a pris note** (et qu'il est possible de se procurer auprès du secrétariat ou en consultant le site Web du Comité). Celui-ci a ensuite demandé au secrétariat de donner suite aux questions abordées dans les conclusions selon qu'il conviendrait.

77. Le Comité **a pris note** également des documents de base établis en prévision du Forum et indiqués au titre de ce point de l'ordre du jour, **demandé** que les conclusions du Forum figurent dans le compte rendu des travaux du Forum et **prié** le secrétariat de publier ce compte rendu dès que possible.

Point 21 – Questions diverses

78. Le Comité **a approuvé** une date fixée à titre provisoire pour sa prochaine session et son forum, prévu pour la semaine du 22 juin 2003. (NOTE IMPORTANTE: comme d'autres réunions devaient déjà avoir lieu cette semaine là, la date a été modifiée par la suite et la semaine choisie est celle du **12 mai 2003**).

79. Le Comité a été informé que la recommandation du WP.6 d'utiliser le «Modèle international d'harmonisation des règlements techniques» avait été présentée à la réunion intergouvernementale des organismes de normalisation des États membres de la CEI (28-30 mai 2002, Minsk) et qu'à l'issue du débat qui avait suivi, ces États avaient décidé de commencer à élaborer une stratégie en vue d'harmoniser leurs règlements techniques. Les travaux entrepris en ce sens s'appuieront sur les principes proposés dans le «Modèle international» et pourraient améliorer la concertation et la coopération en matière de réglementation dans la région de la CEE.

Point 22 – Adoption du rapport

80. Le Comité a adopté son rapport le 31 mai 2002.

* * *

ANNEXE 1

Déclaration du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise sur le «Renforcement de l'Organisation»

Cinquante-septième session de la Commission économique pour l'Europe

Compte-tenu des conclusions de la cinquante-septième session de la CEE, le Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise est convenu des observations, propositions et conclusions suivantes:

Le Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise:

1. Note avec satisfaction:

1.1 Que la CEE a l'intention de définir des moyens et mesures de nature à renforcer le rôle de l'organisation et à mieux le faire connaître;

1.2 Qu'il est tenu d'exposer régulièrement à chaque session annuelle de la CEE ses réalisations, ses problèmes, les difficultés auxquelles il se trouve confronté, sa structure du moment ainsi que toute autre information pertinente;

1.3 Qu'il est associé à un réexamen du fonctionnement des organes subsidiaires principaux dans le but de le rendre plus simple, cohérent, efficace et systématique.

2. Se déclare prêt à:

2.1 Réexaminer son programme de travail dans le but de concentrer ses activités dans les domaines dans lesquels il a démontré son savoir-faire, peut se saisir de questions intersectorielles, possède un avantage comparatif, se révèle utile et répond de toute évidence aux besoins de tous les États membres;

2.2 Revoir sa structure, y compris ses relations, liaisons réciproques et liens éventuels avec d'autres organes subsidiaires principaux en activité;

2.3 Rechercher des solutions qui sont de nature à améliorer l'efficacité et l'intérêt de ses travaux pour les États membres et pour toute autre partie intéressée;

2.4 Redoubler d'efforts pour assurer une plus grande cohérence et une meilleure coordination dans les multiples facettes de ses travaux.

3. Réaffirme sa volonté de:

3.1 Veiller à ce que le développement du commerce et de l'entreprise dans un environnement durable demeure la principale raison d'être de ses travaux;

3.2 S'efforcer avant tout de formuler des recommandations et des normes propices au développement du commerce et de l'entreprise et d'en favoriser la mise en œuvre;

3.3 Redoubler d'efforts pour faciliter la mise en application des règles, normes et recommandations qu'il aura formulées, en collaboration avec les autres commissions régionales et la CNUCED.

4. Demande:

4.1 Que les directeurs et les secrétariats de la Division du commerce et du Groupe de coordination des activités opérationnelles élaborent des propositions en vue de renforcer et cibler les moyens d'action disponibles pour l'assistance technique et les activités opérationnelles qui favorisent la réalisation de ses travaux du Comité.

* * *

Sources:

a) «*Renforcement de l'Organisation (une auto-évaluation par le secrétariat de la CEE-ONU)*», document publié (en anglais, français et russe) sur l'Internet (dans la rubrique «Conference Room Papers», sous CRP.3) à l'adresse http://www.unece.org/commission/2002/57th_index.htm

b) On trouvera un compte-rendu du débat auquel le document susmentionné a donné lieu à la session annuelle de la CEE dans le rapport sur la session annuelle de 2002 de la CEE (document E/ECE/1395, qui porte également la cote E/2002/37).

ANNEXE 2

Révision du mandat du Groupe consultatif sur l'arbitrage,
reproduit en annexe au document TRADE/2001/14

Sous «Objectifs», remplacer

«1 a) Achever la mise au point du texte présentant les amendements convenus à la Convention de 1961 et organiser la réunion des plénipotentiaires nécessaire à leur adoption.»

par le texte suivant:

«1 a) Donner au Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise des avis autorisés concernant la révision de la Convention européenne de 1961 sur l'arbitrage commercial international.»

Sous «Résultats attendus», supprimer

«2 b) L'adoption par les États contractants du texte révisé de la Convention européenne de 1961.»
